

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2160

présenté par

M. Nadeau, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	10 000 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à développer l'autonomie alimentaire. La vie chère dans les territoires d'Outre-mer est un fléau qui pèse sur le mode de vie des ménages comme les révoltes de 2024 et 2025 l'ont montrées. Pourtant, les modes de consommation alternatifs que sont les circuits courts, c'est-à-dire du producteur au consommateur qui sont de vrais moteurs de développement des

économies locales en plus d'être un facteur de prix à la baisse, sont peu développés. En dehors des périodes cycloniques qui peuvent affecter les productions locales, l'autonomie alimentaire est un mode de production qui permet aussi bien de créer de l'emploi local mais aussi de créer ou de soutenir de nouvelles filières de production diversifiées. Il est aujourd'hui important de penser à la valorisation des modèles agricoles différemment. Pour la Guadeloupe ou la Martinique, les effets de la monoculture de la banane et l'usage de la chlordécone ne sont plus à expliquer. Pour La Réunion, les agriculteurs de la canne à sucre déplorent jour après jour une perte de qualité année après année. Les crédits renforçant les actions de diversification agricole sont un élément majeur du développement pérenne des territoires ultramarins afin d'accélérer le processus d'augmentation de la production locale à travers des incitations financières. Malgré la première augmentation proposée par rapport à 2022, les écarts de niveaux de vie entre l'Hexagone et les outre-mer sont tellement importants que ces territoires méritent également que l'on donne du rythme à la mise en œuvre des politiques publiques. Cette augmentation donnera un impact beaucoup plus visible à l'augmentation de la production locale, et ainsi donc, à la réduction-même minime du niveau des importations, pour prendre le chemin de l'autonomie alimentaire.

Pour lutter contre la vie chère, le modèle de sociétés captives à l'importation que sont nos territoires ultramarins actuellement doit changer. L'autonomie alimentaire est à ce titre centrale. Un autre de ses avantages est évidemment la lutte contre le réchauffement climatique avec la baisse du fret et donc des émissions de gaz à effet de serre du transport de marchandises. Ces circuits courts que nous devons développer aujourd'hui méritent un effort budgétaire majeur de la part de l'État afin d'accélérer dans la décennie qui s'ouvre.

A ce jour, les taux de couverture alimentaire ultramarins sont relativement disparates, selon les territoires et les productions alimentaires visées. Ainsi, pour les légumes, ces taux sont élevés pour la Guyane, Mayotte et La Réunion, mais restent faibles aux Antilles (entre 26 et 39 % pour la Martinique et 43 et 55 % pour la Guadeloupe). En ce qui concerne les viandes, les taux de couverture sont relativement faibles pour l'ensemble des DROM, si ce n'est à La Réunion, qui se distingue par des taux de couverture supérieurs. Concernant les céréales, la production est quasi nulle dans les Outre-mer, alors que certaines céréales comme le riz constituent la base de l'alimentation dans certains territoires (Mayotte ou La Réunion).

Cette dépendance à l'importation que les territoires ultramarins subissent nécessite une augmentation cruciale de cette enveloppe afin de pouvoir réduire l'écart le plus rapidement possible et prôner un nouveau modèle de développement outre-mer. Le doublement de ces crédits serait un premier pas afin de financer les projets d'investissement au profit de l'agriculture ultramarine. C'est pourquoi un programme visant au développement de l'autonomie alimentaire doit être pensé aussi bien pour la préservation des terres que le futur des cultures.

Aussi il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- une diminution de 6 000 000 euros des AE et CP de l'action 4 « Financement de l'économie » du programme 138 « Emploi Outre-mer » de la Mission « Outre-mer » ;
- une augmentation de 6 000 000 euros des AE et CP de l'action 2 « Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de la Mission « Outre-mer ».

Les auteurs de cet amendement ne souhaitent pas réduire de 6 000 000 euros les crédits du programme 138 « Emploi Outre-mer » de la Mission « Outre-mer ». Il reviendra donc au Gouvernement de procéder à l'abondement de crédits qui s'impose et à lever le gage.